



Comité Directeur
Procès-Verbal n° 2
13 juin 2017 - Marseille

Présents : BAUDET Jean-Luc, BOULEN Philippe, DEBANT Michel, FIESCHI Xavier, GRIFFON Armand, SANGUINETTI Martine (audio depuis Nice), NATAF Victor, PARAIN Corinne, PERODEAU Bruno (visio depuis Monaco)

Excusés : BAILLET Murielle, LE GARREC Michèle JUSTINIANO Patricia, MOTTAIS Frédéric, PATUCCA BOURGEAIS Vanessa, et MAHLER Marc

Séance ouverte à 20h30 au Siège de la ligue à Marseille, à l'établissement de Nice et Monaco

Ordre du jour :

- Fonctionnement RH ligue PACA
- Etat d'avancement des commissions
- Informatique
- ⇒ Composition
- ⇒ Règlement intérieur
- ⇒ Gestion
- Questions diverses

1 – Approbation du PV n° 1

Lors de sa transmission, aucune remarque n'avait été effectuée par l'ensemble des administrateurs. Par conséquent, il est validé.

2 – Réunion PACA (BD, CD ou CA)

Dans l'attente d'un fonctionnement nominal, il est décidé d'avoir seulement comme lieu Marseille – siège et l'établissement de Nice en Visio. Dans certains cas et à titre exceptionnel, l'on pourra se connecter via le réseau FFHB (Skype entreprise).



3 – Secrétaire Général

A compter du 1^{er} juillet 2017, la note de frais PACA entre en vigueur pour l'ensemble des salariés et des administrateurs. Celle-ci peut être modifiée en fonction de l'analytique mais après accord du Président et/ou du trésorier.

La modification et la diffusion se fera par Stéphanie GINESTE ensuite.

Les courriels des commissions qui arrivent sous l'adresse standardisées sont sous la responsabilité de leur président.

A cet effet, ils peuvent s'organiser comme ils le souhaitent mais doivent impérativement transmettre l'information selon deux procédés aux choix :

- soit le faire suivre aux membres de leur commission par leur propre moyen
- soit se mettre en relation avec la secrétaire administrative dédiée

Il est rappelé aux clubs d'activer leur messagerie standardisée et d'effectuer le relationnel qu'au moyen de celle-ci afin d'avoir une communication cohérente, efficiente et en accord avec le fonctionnement imposé par la FFHB.

4 – Informatique

Des problèmes récurrents sont constatés d'où une étude et un changement d'opérateur a été acté. Il est décidé de passer un contrat avec le prestataire téléphonique BOUYGUES TELECOM.

Une 2^{ème} phase est prévue avec une installation d'un serveur et de nouveaux postes informatiques et cela pour la fin juillet 2017 afin de permettre un fonctionnement efficient pour l'ensemble des salariés et administrateurs de la ligue PACA.

5 – RH PACA

Au vu de certains aspects, il est décidé en réunion de fonctionner de la façon suivante :

- ⇒ Gestion des mails : accès Nathalie MALLET et Stéphanie GINESTE avec une répartition Est PACA et Ouest PACA dans leur traitement.
- ⇒ Affiliations et réaffiliations : Nathalie MALLET et Stéphanie GINESTE se partagent la tâche toujours selon le secteur géographique Est PACA et Ouest PACA.
- ⇒ Dettes des clubs : Nathalie MALLET et Stéphanie GINESTE se partagent la tâche toujours selon le secteur géographique Est PACA et Ouest PACA.
- ⇒ Relances FFHB : refus affiliation c'est Nathalie MALLET qui est en charge de cette liaison



6 – Gestion des commissions

Préambule : pour les Commissions qui n'ont pas encore fourni leur composition et leur règlement intérieur, il faut le faire le plus rapidement (avant le 14 juillet 2017) afin que la commission Statuts et Règlements valide ce dernier et que le Bureau Directeur entérine le tout.

Commission Médicale MOTTAIS Frédéric : Sans objet lors de cette réunion mais le Président prendra contact avec Frédéric pour connaître ses besoins.

Commission Développement PATUCCA BOURGEOIS Vanessa : Cette commission est déjà dans l'action et les deux chargées de développement sont pleinement dans les projets fixés par la Ligue.

Commission Sportive BOULEN Philippe : le travail de la CTOC va s'articuler en respectant les secteurs géographiques c'est-à-dire qu'une répartition des gestions des championnats a été arrêtée.

- ⇒ Championnats adultes Ouest PACA : ils seront gérés et vérifiés au siège de la Ligue (Marseille) par les membres autorisés par la CTOC
- ⇒ Championnats adultes Est PACA : ils seront gérés et vérifiés dans les locaux de l'établissement de la Ligue (Nice) par les membres autorisés par la CTOC
- ⇒ Championnats jeunes PACA : ils seront gérés et vérifiés par le Président de la CTOC

A noter que pour l'envoi et la réception des courriels, c'est sur l'adresse standardisée sous la responsabilité du Président de la Commission et de la secrétaire dédiée à cette dernière (Véronique BRUNEL).

Commission Communication-Marketing JUSTINIANO Patricia : les modalités se mettent en place sous la férule du Vice-Président Délégué et de la Directrice Administrative et Financière Nathalie MALLET.

Commission Arbitrage MAHLER Marc : les orientations et la gestion de l'arbitrage PACA se mettent en place par une organisation adéquate.

A noter que pour l'envoi et la réception des courriels, c'est sur l'adresse standardisée sous la responsabilité du Président de la Commission et de la secrétaire dédiée à cette dernière (Sonia PORTE).

Commission Réclamations et litiges LEGARREC Michèle : cette commission est exclusivement de compétence territoriale et par conséquent la composition doit permettre une représentation de l'ensemble du territoire.



Commission Statuts et Règlements PERODEAU Bruno : Lors de la réunion son président, nous a rappelé les différents domaines d'activité qui lui sont dédiés.

- ⇒ Domaine qualifications
- ⇒ Domaine CMCD
- ⇒ Domaine Equipements (Validation des salles)

A noter que la gestion administrative est gérée exclusivement par la secrétaire Véronique BRUNEL.

Bruno nous a rappelé aussi qu'il y a des conventions art. 25 qui sont en cours de validation, les conventions art. 26 qui doivent avoir la validation de l'ETR pour être entérinées et que la CMCD est en cours de validation elle aussi.

Commission Discipline DUBOS Annie : cette commission est exclusivement de compétence territoriale et par conséquent la composition doit permettre une représentation de l'ensemble du territoire.

En l'absence d'Annie, le Président de la Ligue donne l'organisation arrêtée lors de la réunion de Saint Maximin qui sera, là aussi, géographique selon les modalités suivantes :

- ⇒ Secteur Ouest PACA : les affaires seront diligentées et présidées par la Présidente de la Commission Annie DUBOS et les membres choisis et validés
- ⇒ Secteur Est PACA : les affaires seront diligentées et présidées par le Vice-Président de la Commission Siegfried CLAPSON et les membres choisis et validés

Pour certaines affaires jugées « graves », il pourrait y avoir le regroupement de la Commission pour les traiter. Cela se fera à la discrétion de la Présidente de la Commission.

A noter que la gestion administrative est gérée exclusivement par la secrétaire Sonia PORTE.

Commission Féminisation BAILET Murielle : une ligne directrice doit se mettre en place en liaison avec certaines commissions afin d'avoir une synergie commune et cohérente.

Commission Jeunes : cette commission doit être mise en place par le président afin de lancer des thématiques et leur demander de s'investir auprès de certaines commissions.

HFM : une mouture du règlement intérieur est cours de finalisation après quelques modifications à apporter.



7 – Questions diverses

Une réorientation administrative est à l'étude afin de prendre en compte les problématiques soulevées par le Président de la Ligue lors de la réunion.

La séance est levée à 00h30

GRIFFON Armand
Président LPACAHB

FIESCHI Xavier
Secrétaire LPACAHB